Complément en agencement d'intérieur

- Secteur : Construction
- Sous-secteur : Bois
- Degré :

  Degré supérieur - 7e année

- Forme d'enseignement : Professionnelle
- Organisé en : Plein exercice

Partager via Facebook Envoyer via mail

Tu es en possession de :

- Ton certificat de qualification 6e technique « Technicien des industries du bois » ou
- Ton certificat de qualification 6e professionnelle « Menuisier » ou « Ebéniste »

Cette 7e année va te permettre d'approfondir ta formation initiale de menuisier en réalisant des ouvrages variés de type :

- Fabrication et pose de mobilier de type bureau, cuisine, salle de bains, …
- Agencement de locaux existants en posant une cloison, un faux plafond, un recouvrement de sol en bois ou dérivés, …
- Aménagement de locaux en vue de les mettre aux normes de sécurité (pose de portes coupe-feu, réalisation de plafonds RF, …)

A l'issue de cette formation, tu obtiendras :

- Le certificat de qualification de 7e année (CQ7)
- Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) qui t'ouvre la porte à l'enseignement supérieur

Les métiers

Les écoles

Ecole secondaire libre Saint-Hubert
Ecole libre de Lorraine
CEFA INDSE Bastogne
Mis à jour le:
03/04/2023